



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

4 décembre 2018

ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DÉPARTEMENTALE D'AGRICULTURE LE 31 JANVIER 2019

Les listes de candidatures aux prochaines élections des membres de la chambre départementale d'agriculture du 31 janvier 2019 seront reçues à la préfecture au bureau des élections et de la réglementation :

- du vendredi 07 décembre au vendredi 14 décembre 2018 de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h,
- et le lundi 17 décembre 2018 de 9h à 12h.

[Toutes informations utiles concernant les conditions de dépôt ainsi que les imprimés nécessaires peuvent être obtenus sur le site internet de la préfecture : www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr) ou auprès du service des élections et de la réglementation pref-elections@lot-et-garonne.gouv.fr.

CONTACTS PRESSE

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE LA COMMUNICATION – 05.53.77.60.44 / 61.92
pref-communication@lot-et-garonne.gouv.fr – www.lot-et-garonne.gouv.fr

Rejoignez-nous sur Twitter : [@Prefet47](https://twitter.com/Prefet47)